

Méthode rapide vs méthode régulière

TPS/TVQ

C'est quoi?	Une méthode comptable simplifiée
Quel est l'objectif?	Aider les entrepreneurs à calculer les montants de taxes à remettre
Comment?	% déterminé multiplié par ventes taxables
Le crédit de 1%	Pour chaque exercice : crédit égal à 1 % sur la première tranche de 30 000 \$
Qui peut utiliser la méthode rapide	Les entreprises qui ne figurent pas sur la liste d'exceptions ci-dessous et qui ont un total de revenus sous les limites permises
Liste d'exceptions	<ul style="list-style-type: none"> • services de tenue de livres, consultation financière, fiscale, préparation de déclarations d'impôt • services juridiques, comptables ou actuariels • institutions financières désignées • organismes de bienfaisance • institutions publiques • organismes à but non lucratif avec + de 40 % de financement public • municipalités ou administrations locales désignées comme des municipalités • collèges publics, administrations scolaires et universités établis et administrés à des fins non lucratives • administrations hospitalières, exploitants d'établissement, fournisseurs externes
Avantage	Simplification de la production de déclarations de TPS/TVQ
Inconvénient	La partie des taxes perçues non remise par suite de l'utilisation de la méthode rapide doit être incluse dans le calcul de votre revenu relativement à l'impôt sur le revenu
Recommandé pour quel entreprise?	Convient bien aux entreprises ayant peu de dépenses
Estimation de la pertinence	Utilisez l' Outil d'estimation de la réduction des taxes à remettre
Quelle est la procédure?	Remplir le formulaire FP-2074 et le faire parvenir à Revenu Québec

Exemple

Revenus	2500\$
Dépenses	500\$
TPS/TVQ collectées	374,38\$
TPS/TVQ payées	74,88\$
Méthode régulière	L'entreprise remet 299,50\$ à Revenu Québec, soit 374,38\$ - 74,88\$
Méthode rapide	L'entreprise remet 255\$ à Revenu Québec, soit 10,2 % (taux 2023) x 2500\$
Profit réalisé	Elle encaisse alors un revenu supplémentaire de 44,50\$, soit -299,50\$ -255\$
Impact fiscal	44,50\$ devra être ajouté à sa déclaration de revenus

